

Début de projet : Mai 2007

Thème 5 : Les travailleurs de 45 ans et plus et la formation liée à l'emploi
Titre : *La transmission des savoirs de métier et de prudence par les travailleurs expérimentés : comment soutenir cette approche dynamique de formation dans les milieux de travail*

Problématique de santé et sécurité du travail et objectifs spécifiques :

Ce projet aborde la question du rôle des travailleurs vieillissants comme « experts » dans la transmission de leurs savoirs de métier et de prudence. Il s'intègre à l'axe de recherche 5 du programme de subvention de la Commission des partenaires du marché du travail du Québec qui concerne l'apport des travailleurs de 45 ans et plus à la formation continue. Il vise quatre métiers de service à risque. Son objectif principal est d'identifier les conditions qui soutiennent la transmission des savoirs de métier et de prudence dans les milieux de travail. En plus des conditions favorables, il vise aussi à identifier les obstacles à la transmission afin de prévenir, faute de formalisation des savoirs, une perte d'expertise et l'exposition aux risques pour la SST des travailleurs de tous âges.

Méthode :

Cette recherche s'appuie sur une méthodologie d'études de cas enchâssées. Elle vise quatre métiers de service à haut risque de SST : personnel de cuisine, techniciens du cinéma et des arts de scène, auxiliaires familiales et sociales (AFS) et infirmières. Diverses méthodes de collecte de données (statistiques, documents, entrevues individuelles et collectives, observations, auto-confrontation collective) alimenteront les trois principales phases d'analyse pour chaque métier : une brève analyse de l'activité de travail, une analyse des activités de transmission formelles et informelles de tous types se déroulant dans les milieux de travail (formation, intégration de novices, supervision de stagiaires, réunions, etc.) et une analyse de séances d'auto-confrontation collectives de situations problèmes observées.

Résultats attendus :

Cette étude va contribuer : à une meilleure compréhension et reconnaissance des savoir-faire de prudence et de métier du personnel expérimenté; à l'identification de savoir-faire de métier et de prudence qui pourront être intégrés aux formations en milieux de travail; à l'identification des modes de transmission les plus adaptés aux différents contextes de travail; au soutien des approches de formation en milieu de travail basées sur les acquis d'expérience des travailleurs vieillissants; à l'identification des conditions organisationnelles favorables à la reconnaissance de la transmission des savoirs comme approche de formation dans les milieux de travail.

Retombées prévisibles :

Les résultats de cette étude vont soutenir les divers partenaires sociaux concernés par cette problématique dans leur recherche de stratégies optimales de formation en milieux de travail en vue de transmettre les savoirs de métier et de prudence des travailleurs expérimentés et, par le fait même, de prévenir les problèmes de SST des travailleurs de tous les âges y compris les moins expérimentés. Ceci permettra d'augmenter les

compétences de la main-d'œuvre et, ainsi, l'impact de la Loi sur la formation. De plus, ceci contribuera à la rétention de la main-d'œuvre expérimentée autant que novice.